

## Règlement de zonage numéro 251 - 24 - Canton de Havelock

### 4.3 GROUPE INDUSTRIE « I »

Le groupe « INDUSTRIE » comprend la classe d'usages suivante :

a)

#### 4.3.1

Extraction (i1)

#### EXTRACTION (I1)

##### 4.3.1.1 PARTICULARITÉS

- . Cette classe d'usages comprend les établissements industriels générant des contraintes majeures qui justifient des mesures de protection pour l'environnement.
- .

##### 4.3.1.2 USAGES

Sont de cette classe d'usages, les usages suivants :

1. a) carrières;
2. b) sablières et gravières;
3. c) toutes les constructions nécessaires au maintien de l'activité;
4. d) extraction de matériaux consolidés ou non;
5. e) activités de concassage, de tamisage, d'ensachage et d'entreposage;
- . f) taille et coupe de matériaux consolidés;
- . g) montage et assemblage de pièces architecturales, sculpture et finition;
- . h) activités de pesée;
- . i) entretien des véhicules et équipements mécaniques reliés à l'exploitation;
- . j) salles de montre et vente;
- . k) bureaux administratifs.

### 8.2 USAGES ADDITIONNELS AUTORISÉS

Seuls les usages suivants sont autorisés comme usages additionnels à un usage industriel :

- 1.a) un service administratif;
- 2.b) une cafétéria ou un restaurant;
- 3.c) la vente au détail d'une marchandise reliée à l'usage principal exercé sur le terrain;

4.d) un kiosque pour un terrain de stationnement.